



MAIRIE DE VEYNES

**Compte Rendu
Conseil municipal du 25 septembre 2014**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 25 septembre 2014 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant de donner quelques instants la parole au public, Monsieur le Maire souhaite débiter cette séance par quelques propos préliminaires.

D'abord, il fait référence aux incidents qui se sont déroulés le week-end du 12 septembre dernier et souhaite un complet rétablissement au jeune Adrien.

[...]

Le Maire a été auditionné ce jour même et un rendez-vous est programmé avec le Procureur de la République très prochainement.

Le Maire donne à présent la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Monsieur Claude DUBUT fait état de l'assassinat de Hervé GOURDEL, otage français aux mains de jihadistes en Algérie. Il demande si une minute de silence peut être observée suite à l'horreur subie hier par ce compatriote et si la Mairie peut mettre son drapeau en berne.

Le Maire attend confirmation de la Préfecture pour la mise en berne du drapeau français de vendredi à dimanche soir.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE

Fête votive de Veynes :

Avant d'ouvrir ce Conseil municipal de rentrée je voudrais souhaiter un complet rétablissement au jeune Adrien qui a été victime d'une agression d'une rare sauvagerie le vendredi 12 septembre.

Ce qui s'est passé est inacceptable mais était malheureusement prévisible dès lors que la société ne fixe pas de limites à des sauvages. Ils finissent par franchir ces limites que tout le monde regrette et bien souvent, malheureusement, il est bien tard.

Ce phénomène n'est pas nouveau à Veynes.

Depuis mon entrée en fonction j'ai reçu, à leur demande, de nombreux concitoyens venant se plaindre de faits, de méfaits, de comportements qui empoisonnent leur vie quotidienne. Ils sont venus me confier leur peur de circuler en ville simplement pour faire leurs courses même en plein après midi, leur crainte de rentrer chez eux tardivement, par exemple rue Paul Eluard, craignant d'être importunés. Leur angoisse de ne pouvoir trouver le sommeil avec des rodéos nocturnes en voitures ou en scooter.

Un gendarme a été récemment insulté, notre policière municipale a également été insultée. Moi-même, j'ai fait l'objet d'insultes et de menaces. J'ai déposé plainte car je ne veux rien laisser passer.

Certains, à Gap, n'ont visiblement pas mesuré l'ampleur de la situation que nous vivons à Veynes depuis plus d'un an. Maire de la Ville, mon 1^{er} devoir est d'être aux côtés de nos concitoyens, d'exprimer fortement l'exaspération qui est la leur.

Je lis que le faire serait contreproductif ? C'est un comble !

J'attends maintenant, comme chacun d'entre vous, que la justice fasse son travail.

Rentrée scolaire 2014 :

La rentrée scolaire 2014 à Veynes s'est bien passée.

Elle a été préparée de longue date par Madame J. Marcellin, adjointe aux Affaires scolaires, par Christian Aubert, adjoint aux Travaux, dans le cadre de leurs délégations et de leurs responsabilités, en liaison étroite avec les Directrices des Ecoles élémentaire et maternelles et avec le concours du Personnel des services techniques.

De nombreux travaux ont été réalisés dans les temps. Sécurité, accessibilité aux PMR, confort.

Ils ont pu vérifier, le jour de la rentrée, la satisfaction de l'ensemble des acteurs, élèves, enseignants.

Les TAP ont repris dès la rentrée. Des ateliers « aide aux devoirs » seront mis en place très prochainement. Les activités de la pose méridienne ont repris. Les « ciné-gouter » restent au programme 2014/2015

Je profite de ce Conseil municipal de rentrée pour adresser mes remerciements à tous ceux qui ont ainsi œuvré à la qualité de cette rentrée.

Un nouveau site Internet de la ville est en cours de construction.

Il comprendra, entre autre, un répertoire de toutes les associations, sportives, culturelles.

Les responsables seront très prochainement invités à nous fournir les informations nécessaires.

Prochaine réunion publique :

C'était une promesse de campagne. Nous sommes au rendez-vous.

Demain, aura lieu la 1^{ère} réunion publique. Nous présenterons à la population :

- le projet Médiathèque
 - un point sur le développement économique
 - la mise en place des Comités de Quartiers et des hameaux, une autre promesse de campagne.
- Ce projet est soumis à votre approbation ce soir.

Commissions municipales élargies

C'était également un engagement de notre programme.

Il y aura donc des commissions élargies, ponctuelles, sur des dossiers spécifiques ou seront invités

des représentants de quartiers concernés, des commerçants au travers de l'ACTIV.

Mais également une ou deux commissions annuelles élargies pour le Groupe majoritaire aux co-listiers non élus. Pour les Groupes minoritaires nous vous demanderons de nous proposer un participant pour chaque commission.

Impôts locaux 2014 :

Je voudrais rappeler à nos concitoyens que les feuilles d'impôts qu'ils reçoivent en ce moment ou qu'ils vont recevoir dans les prochains jours correspondent aux impôts qui ont été votés par nos prédécesseurs avant les élections de mars 2014.

La majorité actuelle sera responsable des impôts locaux à partir de ceux de 2015.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 26 juin 2014.**

Michel GAIGNAIRE demande si la délibération relative à la mise à disposition d'un technicien du Département est toujours d'actualité.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que sa mission s'arrête au 31 octobre et qu'elle ne sera pas renouvelée, comme cela était initialement prévu.

Le Procès Verbal du Conseil municipal du 26 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour et présente les délibérations suivantes.

Candidature de la commune de Veynes à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Bourg-centres »

Monsieur le Maire présente la délibération. Veynes a été retenue comme pouvant candidater à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « bourg-centres », lancé au niveau national.

Cet AMI a été reçu le 03/07/14 et le dossier de candidature était à rendre pour le 12/09/14. Pour ce faire, la commune a reçu l'aide, notamment, de la DDT et du CALHAURA.

Il s'agit de souligner la situation de Veynes comme étant le bourg-centre d'un territoire plus large, celui de la CCBD.

Il s'agit d'un projet ayant pour objectif de :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Ont plus particulièrement travaillé sur ce dossier la DGS de la CCBD, la DGS de la commune, le chargé de mission "développement économique" et la chargée de mission "Développement local" de la CCBD, ainsi que le Maire, Marc Ventre et Bernadette Saudemont.

Le dossier a été remis pour le 12/09/14.

Le concours de l'État sera sur l'ingénierie : la commune sera obligée d'engager un chef de projet pour suivre le projet dans sa globalité, et des bureaux d'études pour l'ingénierie liée à certains projets.

Il y aura aussi des aides sur les opérations de traitement de l'habitat. Nous définirons des quartiers, îlots à rénover (de l'ensemble de l'habitat).

Ont été définis les axes de développement économique, de projet urbain, amélioration de la qualité de l'espace public, requalification du quartier de la gare, progrès en matière environnementale, traitement des difficultés sociales...

Sur le plan économique, il fallait se projeter en termes d'emplois, chiffrés à 200 nouveaux emplois en 8 ans.

C'est un plan d'ensemble qui représente environ 18 000 000 € (dont 5 000 000 € de la commune, 1600000 € de la CCBD, les concours du Département, de la Région, de l'Etat, de l'Union européenne, et des participations du privé (notamment des propriétaires de logements rénovés).

Ce projet nous a amené à reprendre notre programme de campagne, qui a été intégré. Le présent AMI proposé est un des moyens de parvenir à accomplir ce programme, avec les concours qui nous sont proposés. En contre partie, s'agissant d'une expérimentation, nous acceptons de participer à des comités de pilotage et autres pour partager des expériences, ce qui sera quelque chose de fort intéressant et fort utile.

Si la candidature de la commune n'était pas retenue, il n'y a aucune gravité, d'autres moyens pourront permettre d'aboutir, tels que l'OPAH qui pourrait être instaurée sur le territoire communautaire.

Il s'agit d'un document de candidature assez complexe, avec un certain nombre d'éléments.

Il sera à disposition des élus qui souhaitent le consulter, il pourra aussi être dupliqué pour que chacun ait le dossier dans son intégralité.

Il faut fournir une délibération de la commune de Veynes et une du Conseil communautaire qui s'engage à porter ce projet conjointement à la commune (la délibération communautaire sera prise le 03 octobre prochain). Les délibérations sont à fournir pour le 10 octobre au plus tard.

Nous avons bon espoir car le dossier présenté est très complet, la commune de Veynes a l'avantage d'avoir eu un audit commercial fait par la CCI en septembre 2013, qui pose un certain nombre de problèmes et suggère un certain nombre d'actions pour y remédier

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SyME 05)

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération, ainsi que de la modification proposée. Il s'agit de confier au SyME 05 une compétence supplémentaire consistant à déployer un service de bornes permettant de recharger les véhicules électriques, en prévoyant un maillage sur l'ensemble du département.

Franck GATOUNES : notre collectivité peut elle montrer l'exemple en investissant dans des véhicules électriques ou non polluant ?

Maire : si le SyME 05 aboutit et que des bornes sont disponibles, il faudra se poser cette question et aller davantage sur ces véhicules.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Installation des comités de quartiers

Monsieur le Maire présente la délibération.

Il rappelle qu'il s'agissait d'une promesse de campagne. L'objectif de ces comités de quartier est de

les faire perdurer et que ce type de réunion s'installe dans le temps, alors que les réunions de quartier pouvaient rapidement s'essouffler et ne plus être organisées.

Ce projet sera présenté demain lors de la réunion publique. L'objectif est que, début novembre, les comités de quartiers soient en place.

Monsieur le Maire laisse la parole à Frédéric Dumont : les comités de quartiers pourront tout aussi bien être à l'initiative de certains projets, comme la commune peut en proposer aux comités de quartiers.

Il est prévu 4 comités de quartiers et 1 comité des hameaux. Selon le découpage proposé, on retrouve, dans chaque secteur, de l'habitat résidentiel et du collectif.

Il y aurait 9 membres par comité : 5 habitants tirés au sort sur candidature puis 4 élus, dont 3 issus de la majorité et 1 représentant la minorité.

Le Maire précise que les candidats au comités de quartiers devront avoir 18 ans minimum et aucun agent, titulaire ou contractuel, de la commune ne peut participer au comité de quartiers.

Les membres seront désignés pour 2 ans.

Le Maire sera Président de droit et le comité comptera 2 vice-présidents: 1 membre issu du collège "habitant" et 1 membre du collège "élus".

Les réunions du comité se tiendront au moins 3 fois par an.

Les projets de charte et règlement sont joints à la délibération. Ces derniers pourront être amendés un dysfonctionnement était constaté après mise en oeuvre.

Monsieur Franck GATOUNES demande si l'élu doit habiter le quartier concerné.

Monsieur le Maire répond que c'est le plus logique, mais ce ne sera pas obligatoire.

Monsieur GATOUNES demande s'il serait possible d'avoir les documents au moins 48h avant le conseil afin de pouvoir étudier les projets de délibération.

Monsieur le Maire indique que, parfois, les documents ne sont pas tout à fait prêts pour être transmis avant. Mais sur cette délibération précisément, elle aurait pu être fournie plus tôt.

Le Maire note cette demande et indique qu'il le fera dès que cela sera possible.

Madame Françoise Toiron relève une contradiction dans le règlement : il est fait une proposition de modifier l'article 8 du règlement.

Les élus membres du collège "élus" de chacun des comités seront désignés par délibération lors d'une prochaine séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME TRAVAUX CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Aménagement de l'avenue Picasso : programme d'enfouissement des réseaux secs avec le Syme 05

Madame Bernadette SAUDEMONT présente la délibération. Il s'agit d'engager la commune de Veynes dans l'opération d'enfouissement des réseaux secs menée par le SyME 05 sur l'avenue Picasso, pour une participation financière de la commune de l'ordre de 48620,60 €.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'avenue Picasso vont démarrer, depuis la digue jusqu'à la rue des jardins. Puis, une seconde tranche de travaux sera réalisée pour aller jusqu'au passage à niveau en 2015.

Madame SAUDEMONT ajoute que l'enfouissement des réseaux secs par le SyME 05 ne se fera

qu'en 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire informe que la délibération relative à la demande de subvention pour la campagne de détection de fuites sur le réseau d'eau potable est retirée, au vu du faible montant du devis et du calendrier des travaux.

Le maire ajoute qu'il y a un problème d'eaux claires parasites dont le volume est trop important et vient encombrer la station dépuratoire. Il faut parfois déverser les eaux usées dans le Petit Buëch avant traitement, d'où une contravention établie à l'encontre de la commune. Des solutions sont à trouver d'ici la fin d'année 2014.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Instauration du droit de préemption commercial

Monsieur Marc Ventre présente la délibération et rappelle l'importance de cet outil que représente le droit de préemption commercial, qui fait également partie du dossier AMI présenté en début de séance. Il est également présenté les deux secteurs dans lesquels seraient exercés le droit de préemption.

Il précise que la prérogative de la commune doit revêtir un caractère exceptionnelle.

Monsieur le Maire ajout qu'un droit de préemption s'applique déjà pour les locaux d'habitation, c'est un outil qui peut être fort utile mais qui est peu utilisé par rapport au nombre de Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues.

Monsieur le Maire rappelle son intervention sur le magasin anciennement "Rambaud" ; l'objectif est d'éviter des occupations de locaux commerciaux ne participant pas au dynamisme de la commune.

Franck GATOUNES s'étonne que le plan ne soit pas annexé à la délibération.

Le plan lui est présenté et communiqué tout de suite ; ce plan sera bien annexé à la délibération.

Françoise TOIRON demande si cela signifie que la commune ne peut rien faire si le fonds de commerce ferme,

Monsieur le Maire confirme que la commune ne peut intervenir dans ce cas. Chaque vente de fonds de commerce ou nouveau bail commercial sera soumis à une déclaration obligatoire auprès de la commune, qui décidera, ou pas, d'utiliser le droit de préemption.

La délibération est adoptée à la majorité, Mesdames TOIRON, MARSEILLE et MOURARET et Messieurs GAIGNAIRE et GATOUNES s'abstenant.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

Décision Modificative n°2 du budget principal de la commune

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative.

Il s'agit d'une décision modificative en fonctionnement, qui s'équilibre à 7781 €, et en investissement, qui atteint le montant de 74581 €.

Concernant l'investissement, il s'agit notamment d'ajouter des crédits pour l'acquisition d'un poids-lourd, pour l'étude sur le mur de soutènement de la chapelle de St Marcellin et pour la valorisation de la forêt. Des dépenses imprévues ont également pu être inscrites à hauteur de 10 112 €. Concernant les recettes d'investissement, il s'agit essentiellement de crédits supplémentaires au titre du FCTVA, de la TLE, de la PVR et de la taxe d'aménagement.

La décision modificative n°2 du budget principal est adoptée à l'unanimité.

Décision Modificative n°2 du budget de l'assainissement

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative.

Il s'agit d'une décision modificative en fonctionnement, consistant à ramener le montant des dépenses imprévues à moins de 7,5 % des dépenses de fonctionnement.

La décision modificative n°2 du budget de l'assainissement est adoptée à l'unanimité.

Décision Modificative n°1 du budget du cinéma

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative.

Il s'agit d'une décision modificative en fonctionnement visant à ajuster quelques crédits en dépenses, et à intégrer un recette complémentaire au titre des subventions.

La décision modificative n°1 du budget du cinéma est adoptée à l'unanimité.

Décision Modificative n°1 du budget du réseau de chaleur

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative.

Il s'agit d'une décision modificative en fonctionnement consistant en un transfert de crédits.

La décision modificative n°1 du budget du réseau de chaleur est adoptée à l'unanimité.

Attributions de subventions aux associations

Monsieur Jean-Paul Artigues propose d'attribuer quelques subventions en attente aux associations :

- 1000 € pour l'harmonie municipale
- 1500 € pour ville d'air pour le musée des costumes
- 1800 € pour la compagnie Pas de l'oiseau
- 450 € pour la petite boule veynoise pour la fête de Veynes
- 400 € pour la petite boule veynoise pour le 14/07 et la trilogie bouliste
- 300 € pour le CAV pour le cross de Noël
- 800 € pour le club d'orientation (course d'orientation du 25 août dernier)

Monsieur ARTIGUES note un dépassement d'environ 12000 € par rapport à l'enveloppe de 200000 €, mais le raid jeunes a pesé lourd puisqu'une subvention de 10000 € leur a été versée.

Monsieur ARTIGUES juge le montant alloué aux subventions comme étant trop important.

Monsieur Michel GAIGNAIRE demande s'il est envisagé de baisser les subventions aux associations en 2015.

Monsieur le Maire répond que les subventions ne seront pas forcément diminuées, mais il y a des choses à revoir avec certaines associations.

Madame Françoise TOIRON ne rejoint pas forcément Monsieur ARTIGUES sur le fait que le montant des subventions soit trop important, mais certains cas méritent effectivement d'être éclaircis.

Monsieur le Maire confirme et souligne qu'un travail des élus est en cours sur le dossier de demande de subvention à renseigner par les associations, pour 2015.

Monsieur Franck GATOUNES souhaiterait que tout soit mis sur la table lorsque les subventions seront étudiées : certaines associations ont des avantages en nature par rapport à d'autres et cela doit être pris en compte.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord avec cela

La délibération est adoptée à la majorité, JP ARTIGUES s'abstenant.

Vote des tarifs de cantine périscolaire

Fixation des tarifs de cantine scolaire applicables aux familles résidant dans les communes

d'Aspremont, de la Faurie, St Pierre d'Argençon et la Bâtie Montsaléon

Monsieur le Maire présente la délibération. Il rappelle avoir rencontré un représentant des communes extérieures pour que ces dernières participent au déficit supporté par la commune sur le service de cantine.

Des communes ont été d'accord pour prendre en charge l'intégralité du différentiel supporté par la commune. Les familles issues de ces communes se voient donc appliquer le même tarif que les veynois.

Monsieur Franck GATOUNES s'assure qu'il s'agit bien des mêmes tarifs que ceux votés en juin 2014. Ce point est confirmé par le Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs de cantine scolaire applicables aux familles résidant dans les communes de Chabestan, le Saix et Montmaur

Monsieur le Maire fait part maintenant des dispositions prises pour d'autres communes, appartenant à la communauté de communes Buëch Devoluy.

La commune de Montmaur a refusé de participer au motif qu'elle propose les mêmes services que Veynes. Les familles résidant à Montmaur paieront donc un tarif équivalent au prix de revient, soit 7,00 €.

Les autres communes ont argumenté du fait qu'elles n'ont pas d'école sur leur territoire, sans que ce soit de leur fait, et ont réclamé une certaine solidarité au sein de la communauté de communes. D'autre part, la participation estimée pour certaines petites communes était vraiment importante au vu de leur budget.

La négociation a été arrêtée à une participation à 50 % du delta supporté par la commune, entre le coût de revient et le tarif payé par les familles. Il a également été proposé à ces communes de participer aux réunions et décisions relatives au service de cantine.

Les familles résidant dans ces communes se verront donc appliquer le même tarif que les veynois.

Monsieur le Maire envisage de reparler de solidarité avec ces communes concernant les TAP, dont les frais sont à la seule charge de la commune de Veynes à ce jour.

La décision des autres communes concernées sont attendues avant le 30/11/14. A défaut, les tarifs les plus élevés seront appliqués aux familles résidant dans ces communes.

Monsieur le Maire souligne une particularité : Sigottier (hors CCBD) appartenait au SIVU du Val d'Oze et devrait participer de la même manière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Franck GATOUNRS fait part d'une demande formulée par une famille qui sollicite le CCAS pour une aide au paiement de la cantine.

Madame Jacqueline MARCELLIN rappelle que le plus bas tarif appliqué n'est pas très élevé.

Monsieur le Maire invite cette famille à emprunter le cheminement classique : assistante sociale puis éventuellement CCAS. Si cette question revient au Président du CCAS, ce sera traité à ce moment là.

Il rejoint Madame MARCELLIN sur le fait que le plus bas tarif ne soit effectivement pas très élevé.

Monsieur GATOUNES considère qu'une collectivité peut aussi aider.

Monsieur le Maire est d'accord, mais ce ne peut être que ponctuellement et selon les cas.

Fonds de concours du Département pour l'aménagement et la sécurisation de l'Avenue Picasso : convention de groupement de commandes

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES présente la délibération. Il s'agit de fixer les conditions de maîtrise d'ouvrage et de co-financement compte tenu de la compétence du département sur la voie départementale que constitue l'avenue Picasso. En effet, les travaux d'aménagement et de sécurisation de cette avenue seront réalisés en partie sur cette voie.

La convention proposée prévoit une participation du Département à hauteur de 102 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Attribution du marché de travaux d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Picasso

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES présente la délibération. Il s'agit d'attribuer le marché de travaux susmentionné aux entreprises suivantes :

- lot 1 : STP PISTONO pour un montant de 259 964 € HT

- lot 2 : Groupement Routière du Midi / STP PISTONO pour un montant de 251 482,70 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Reversement d'une subvention régionale à la coopérative scolaire de l'école élémentaire

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES présente la délibération. Il s'agit d'autoriser le reversement à l'école élémentaire d'une subvention de 2350 € obtenue auprès de la région pour sa classe de neige 2014.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2014

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES présente la délibération. Il s'agit de contribuer au FSL, géré au niveau départemental, pour un montant de 1170,40 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Remboursement par la commune du bâtiment de la chaufferie réalisé par le CCAS et alimentant le réseau de chaleur

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES présente la délibération.

Il s'agit de rembourser au CCAS la construction du bâtiment de la chaufferie, intégré dans l'opération de réalisation de l'EHPAD pour une somme de 151 932,11 €.

Monsieur le Maire précise que cela permettra aussi d'obtenir l'intégralité des subventions reçues sur l'opération du réseau de chaleur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école de Serres et d'Aspres sur Buëch

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES présente la délibération. Il s'agit de participer financièrement aux charges de fonctionnement des écoles pour les enfants de Veynes scolarisés dans les écoles d'Aspres sur Buëch et de Serres, et ce pour un montant total de 2520,50 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Répartition des charges de fonctionnement des écoles

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES présente la délibération. Il s'agit de répartir les charges de fonctionnement des écoles de Veynes entre les différentes communes de résidence des enfants scolarisés à Veynes. Cette répartition est fonction du potentiel financier et du nombre d'enfants concernés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement d'une convention de pâturage

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES propose de renouveler une convention de pâturage avec l'ERL Briançon pour la mise à disposition de parcelles communales pour 6 ans et une redevance annuelle de 35 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Recrutement pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Le maire présente cette délibération de principe : il s'agit d'autoriser le maire à recruter des constructuels pour un accroissement temporaire d'activité ou besoin saisonnier, avec des contraintes particulières.

Monsieur Michel GAIGNAIRE demande à ce que les conseillers municipaux soient informés de tels recrutements a posteriori.

Le maire est d'accord pour rendre compte lors du conseil municipal suivant chaque recrutement de ce type.

Monsieur Franck GATOUNES ne comprend pas pourquoi il y aurait un accroissement d'activité dans une collectivité. Le délai proposé (1 an maximum selon le cas) est long pour un emploi ponctuel.

Le maire propose de réduire le délai à 6 mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire pour l'animation des TAP

Le Maire fait part du recrutement d'enseignants pour animer l'atelier "aide aux devoirs" dans le cadre des TAP.

Il est proposé d'appliquer aux enseignants les heures d'études surveillées, et non les heures d'enseignement.

Ils seront payés 1,5h par séance, comprenant ainsi un temps de préparation, de participation aux diverses réunions liées aux TAP et de concertation.

Monsieur le Maire trouve que ces ateliers présentent une réelle utilité pour les enfants, et à des coûts moindres que d'autres.

Monsieur Franck GATOUNES déplore que ce genre d'ateliers pèse financièrement sur la collectivité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suppression d'un poste

Le Maire propose de supprimer le poste auquel était affectée Corinne Briouille, partie à la retraite. Jusqu'alors, cet agent était mis à disposition du CCAS, remboursé par le CCAS mais subventionné par la commune.

Le poste de la remplaçante de cet agent sera créé au CCAS pour plus de transparence.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Monsieur le Maire propose la motion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Motion à propos du marché transatlantique

Monsieur le Maire informe avoir reçu de Monsieur GATOUNES la proposition d'une motion à propos du marché transatlantique.

Monsieur Franck GATOUNES lit la motion.

Monsieur le Maire donne la parole à Marc VENTRE qui a quelques observations à formuler suite à la prise de parole de Franck Gatounes.

Il expose un certain nombre d'arguments, qui seront, comme le projet de motion, annexés à la délibération.

La motion est rejetée à la majorité (POUR : Mesdames TOIRON, MARSEILLE, MOURARET et Messieurs GATOUNES et GAIGNAIRE – CONTRE : Mesdames DARINI, MARCELLIN, SAUDEMONT, FERRERE, BAILLET, CHEVALIER, MOLINATTI, DAVIN et Messieurs MOREAU, VENTRE, AUBERT, ARTIGUES, GAUDY, RIZZA et VOLLARD – ABSTENTION : Madame BONNARDEL et Monsieur DUMONT).

DIVERS

Monsieur Franck GATOUNES es saisi par l'association Restos du coeur. Ils ont actuellement un local rue Jean Jaurès. Il leur a été proposé un local au sein de la RAC.

Les restos du coeur souhaite savoir quelle sera la position de la commune quant à une prise en charge de l'eau et d'électricité.

Monsieur le Maire confirme que les Restos du coeur ont été rencontrés lors de la prise du bail par la commune du local anciennement "Rambaud". Le maire leur a proposé des locaux au sein de la RAC, et demeure dans l'attente de leur retour quant à ce local. Ils pouvaient visiblement aller jusqu'à 450 €/mois.

Le local leur a été proposé à 41 € /m² pour 122 m², ce qui représente environ 417 €/mois hors charge. La question des charges peut être discutée.

Monsieur le Maire invite Monsieur GATOUNES à indiquer à la présidente de l'association de prendre rendez-vous avec le Maire pour évoquer ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.